

# ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

---

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AE279

présenté par  
M. Dufau, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 4, substituer aux mots:

« du développement et de l' »

les mots:

« de protection sociale, de développement et d' »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La France promeut la protection sociale sur la scène internationale depuis désormais plusieurs années. Elle a fait de cette question l'une de ses priorités. Cet amendement vise à inclure les principes de protection sociale parmi les objectifs assignés à la politique de développement